

l'écho de nos villages

NUMÉRO 30
4^{ÈME} TRIMESTRE 2008

MERCUS • GARRABET • AMPLAING • JARNAT • CROQUIÉ



Meilleurs Voeux
de bonne et heureuse
Année 2009

sommaire

DOSSIER : LE RECENSEMENT 2007

VIE LOCALE

VIE ASSOCIATIVE

DÉLIBÉRATIONS DU C.M.

ÉTAT CIVIL - ANIMATIONS

MERCUS

GARRABET • AMPLAING • JARNAT • CROQUIÉ

édito

De lourdes menaces pèsent sur les finances des collectivités territoriales, donc sur la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Depuis des années, elles subissent des transferts de compétences imposées par l'Etat sans compensation immédiate, ainsi que des réformes fiscales notamment en matière de taxe professionnelle.

Toutes ces décisions entraînent une modification de l'autonomie financière des communes, communautés de communes, départements et régions. C'est maintenant au nom de la « Révision Générale des Politiques Publiques » que l'Etat veut se décharger de son déficit au détriment des collectivités locales.

Ce sont des attaques sans précédent contre l'école par la suppression des RASED (réseaux d'aide aux enfants en difficultés) de la scolarisation retardée pour la maternelle, la restriction du nombre de remplaçants, la mise en place du « service minimum d'accueil » en cas d'absence des enseignants, sous forme de « garderie municipale » : inadmissible !!

La crise financière exige un véritable plan de relance car 70 % des équipements civils sont réalisés par les collectivités territoriales.

Il faut arrêter de déréguler, renoncer à privatiser les services public (La Poste, EDF-GDF...).

D'ici peu les communes victimes de réductions de financements et des transferts de compétences imposés par l'Etat ne pourront plus se substituer à ce dernier.

Mes propos en ce début d'année ne sont pas très optimistes. De plus je crains que quelques désagréables surprises concoctées par l'Etat ne viennent encore assombrir le tableau...

Toutefois, ne perdons pas l'espoir, peut-être des jours meilleurs viendront-ils éclairer cette année 2009.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année et surtout une très bonne santé.

J. LORENZO

LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES

La loi du 20 août 2008 oblige les communes à mettre en œuvre un service d'accueil minimum lorsqu'il y a plus de 25 % d'absents chez les enseignants, quelle qu'en soit la raison (grève, congés, maladie...).

Alors que des milliers de postes sont en cours de suppression, y compris ceux des remplaçants, prévoir de remplacer les enseignants par des personnes désignées par le Maire de la commune n'est pas acceptable.

Pour les élus de la majorité présidentielle cette mesure présentée comme un « droit d'accueil » pour résoudre les difficultés d'organisation des parents en cas de fermeture des écoles a surtout pour but de gommer les effets d'une grève en évitant de régler les vrais problèmes. En outre, la commune se voit chargée de recruter un personnel sans obligation de qualification. Ce qui signifie que des personnes n'ayant reçu aucune formation spécifique pourraient se retrouver à un poste d'encadrement des élèves avec les responsabilités que cela implique.

Par courrier du 6 octobre 2008 j'ai demandé à M. l'Inspecteur d'Académie d'établir lui-même la liste des personnes susceptibles d'assurer l'accueil des enfants des écoles de la commune. Sa réponse du 15 octobre 2008 est un simple rappel à la loi du 20 août 2008.

La sécurité des enfants exige un encadrement professionnel et il n'est nullement question de la confier à des « amateurs ». Seuls les employés communaux habituellement en contact avec les élèves (ATSEM) et encadrés par les professionnels enseignants seraient à même d'assumer cette responsabilité. Mais ils sont en nombre insuffisant pour garantir la sécurité totale des élèves des écoles maternelle et primaire. Je rappelle que la loi du 20 août 2008 précise que l'obligation d'accueil des élèves des écoles incombe en premier chef à l'Etat.

Je rappelle également qu'en séance du 3 octobre 2008 le conseil municipal a jugé inadmissible le fait que l'Etat décide que le remplacement du personnel enseignant soit effectué sous forme de simple service d'accueil, là où la continuité du service public de l'enseignement est indispensable.

VIE LOCALE

L'ACTUALITE DE LA MUNICIPALITE

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

« Honorons le souvenir et la mémoire de tous les morts de la Grande Guerre, transmettons cet héritage sacré et douloureux aux jeunes générations ».



LE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le mercredi 17 décembre les clowns « Biscottos et leur Picotine » ont animé une après-midi récréative et le goûter offerts par la municipalité.



NOËL À LA CRÈCHE

Le 10 décembre le Père Noël avait rendez-vous à la crèche avec les tout petits qui l'ont accueilli en compagnie de leurs parents et l'équipe d'encadrement. D. Dupuy a promené tout ce petit monde dans un superbe attelage, ensuite dégustation d'un délicieux goûter offert par les parents qui avaient mis la main à la pâte. Chants de Noël et enfin arrivée du Père Noël pour la distribution de cadeaux collectifs, immédiatement testés et approuvés par les enfants. Un moment très chaleureux partagé par tous au sein de la maison des Coccinelles.

Directeur de la publication : José LORENZO
 Rédaction : Eliane GRAVES
 Photos : Mairie de Mercus
 Maquette, impression : IPS IMPRIMERIE (09)

LA LETTRE D'INFORMATION DU CCAS

Pièce annexée au bulletin municipal.

LES DÉCORATIONS DE NOËL

A la grande déception des élus et des habitants des villages l'ensemble de la commune n'a pu être décorée des sapins de Noël dans les rues et sur les places comme l'avait instauré la nouvelle municipalité en 2001.

Chacun comprendra aisément que la coupe des sapins, sous l'égide de l'ONF, n'a pu avoir lieu cette année en raison des conditions climatiques exceptionnelles de novembre et décembre. La neige et la glace présentes à cette altitude n'offraient pas les conditions nécessaires pour préserver la sécurité des équipes d'intervention dans la forêt.

Seuls ont été achetés 3 sapins pour les Noëls de l'école, de la crèche et du repas des anciens.

Malgré son souhait du maintien des traditions le conseil municipal n'a pas souhaité engager des frais superflus pour parfaire les décorations de Noël, tant pis pour ceux qui ne l'auraient pas compris.

LE COLIS DE FIN D'ANNÉE AUX ANCIENS ET PERSONNES HANDICAPÉES

Comme chaque année, le CCAS a procédé à une sélection rigoureuse des produits majoritairement ariégeois composant le colis de fin d'année. C'est avec un grand plaisir que chaque membre s'investit dans cette mission afin que la réception de ce colis apporte un « petit rayon de soleil » en fin d'année aux habitants de la commune.



LE RECENSEMENT 2007

En janvier-février 2007 l'INSEE a procédé au recensement de la population de la commune. Vous trouverez dans ce bulletin les chiffres clés relatifs à la population légale de la commune (hommes, femmes, état matrimonial, activité, ménages, logements.....)



Mercus-Garrabet
(09188 - Commune)

Chiffres clés

Enquête annuelle de recensement 2007

Page 1 / 2

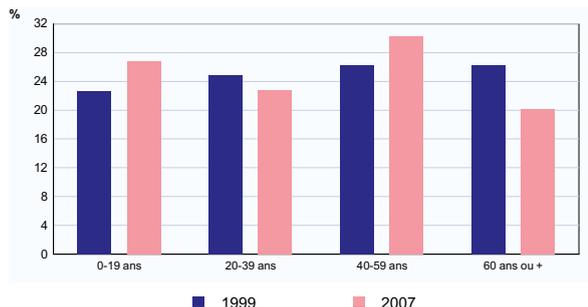
Population

	2007	1999
Population	1 135	1 001
Part des hommes (%)	49,9	50,6
Part des femmes (%)	50,1	49,4

Depuis 1999, la population a augmenté de 134 habitants, soit une progression de 13,4%.

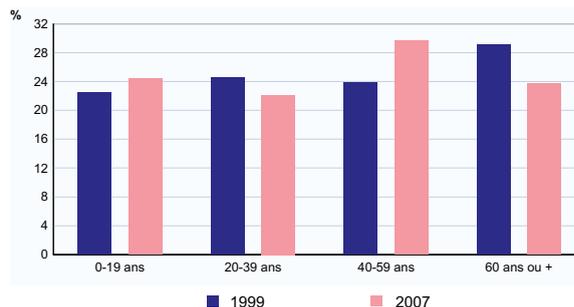
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des hommes selon l'âge



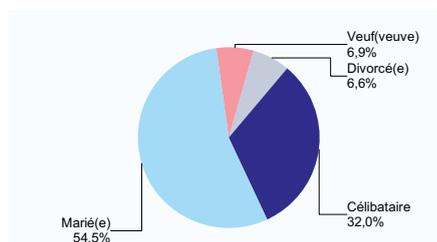
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Etat matrimonial en 2007 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	1 061
la même région (%)	93,6
la même commune (%)	78,1
le même logement (%)	71,8
une autre région ou à l'étranger (%)	6,4

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Type d'activité

	2007	1999
Population	1 135	1 001
Actifs	525	429
Actifs occupés (%)	41,3	37,4
Chômeurs (%)	4,9	5,5
Inactifs	610	572
Retraités ou pré-retraités (%)	22,2	21,8
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	6,3	6,2
Autres inactifs (%)	25,2	29,2

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Population active

	2007	1999
Population active (15-64 ans)	523	429
Population active occupée	467	374
Chômeurs	56	55
Taux d'activité (%)	73,7	70,2
Taux de chômage (%)	10,7	12,8

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales



Mercus-Garrabet
(09188 - Commune)

Chiffres clés

Enquête annuelle de recensement 2007

Page 2 / 2

Composition des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	457	402
Part des ménages d'une personne (%)	25,2	25,1
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	57,8	55,0
Nombre moyen de personnes par ménage	2,5	2,5

Depuis 1999, la commune compte 55 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 13,7%.

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Catégories de logements

	2007	1999
Ensemble des logements	622	550
Résidences principales	457	402
Part dans l'ensemble des logements (%)	73,5	73,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	118	109
Logements vacants	47	39

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

La commune compte 72 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 13,1%.

Parc des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	457	402
dont		
- part des maisons (%)	88,8	87,1
- part des appartements (%)	10,3	9,7

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Caractéristiques des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	457	402
Part des propriétaires (%)	78,3	76,6
Part des locataires (%)	19,9	20,4
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	31,9	35,6
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	12,0	///

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Ancienneté d'emménagement

	2007
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	
- depuis moins de 5 ans (%)	28,2
- de 5 à 9 ans (%)	17,1
- 10 ans ou plus (%)	54,7
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	16

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Équipement des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	457	402
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	99,6	97,0
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	88,0	85,6

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Nombre de pièces des résidences principales



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Nombre moyen de pièces

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,7	4,4
Nombre moyen de pièces par maison	4,8	4,5
Nombre moyen de pièces par appartement	3,8	3,7

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales



VIE LOCALE

LES VŒUX DU MAIRE

Le 10 janvier M. le Maire et le conseil municipal recevaient les administrés pour la traditionnelle cérémonie des vœux très appréciée par les habitants venus en nombre.

Dans son discours sur l'année écoulée qui fut notamment marquée par l'élection municipale où les habitants ont voté la confiance au maire sortant, José Lorenzo a dressé un bref aperçu des nombreuses et importantes réalisations telles que la maison de la chasse, de la pétanque, la rénovation de l'ancienne gare, la crèche, ainsi que des divers travaux d'entretien et d'embellissement des villages.....

Suivi de la présentation des nombreux projets à ré-

aliser dans les mois à venir : aménagement du chemin de Yon, traverse d'Amplaing, étude et aménagement de la place de Garrabet, étude d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.....projets qui verront le jour avec le soutien des partenaires habituels (Etat, Région, Département, Europe).

Place ensuite aux remerciements pour les différents acteurs de la vie municipale qui contribuent à son animation et son dynamisme (vie culturelle, associative, sportive...) ainsi qu'aux élus, au personnel communal, et membres des différents commissions communales. Pour terminer une évocation de la saine situation financière communale qui ne pourra être préservée que par une augmentation des taux d'imposition, jamais modifiés depuis 2001.

Après les vœux, retrouvailles, bavardages et conciliabules autour du verre de l'amitié accompagné des toasts préparés par les élus.



LE REPAS DE NOËL DES ANCIENS

C'est un moment privilégié dans la vie des élus et des membres du CCAS que cette journée offerte aux anciens de la commune pour fêter Noël.

Après le discours de M. le Maire, volontairement court mais faisant un bref historique de l'année municipale écoulée, place aux agapes et à la musique pour l'après-midi. Une tombola et un cadeau pour le plus ancien et la plus ancienne de l'assemblée ont participé à l'animation de la journée et au souhait affiché de la municipalité de marquer son attachement et son respect aux plus anciens.

M. le maire n'a pas oublié dans son discours de saluer la mémoire des disparus et de présenter ses vœux à ceux retenus par la maladie.



INFORMATION PRATIQUE

La protection des animaux en hiver (rappel de la réglementation)

GROS ANIMAUX : Stabulation libre

Bovins, moutons, chevaux restent dans les prés jour et nuit, même en hiver par tous les temps.

Cette pratique de stabulation libre est valable pour les races rustiques qui peuvent la supporter.

En tout cas, il est obligatoire qu'il y ait au minimum un abri tel que haies, arbres,... un apport quotidien de nourriture sèche et abondante et un approvisionnement en eau liquide, qui est vital. Les animaux doivent faire l'objet d'une surveillance régulière. Pour les races moins résistantes, il faut une aire de couchage paillée et sèche.

Il y a mauvais traitements ou sévices graves envers un animal domestique (article L 521-1 du code pénal) lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

Des condamnations au pénal et au civil lorsqu'une SPA se porte partie civile sont prononcées contre des propriétaires assez DURS ou assez INCONSCIENTS pour ne pas assurer ce minimum à leurs animaux.

CHIENS - Il est illégal de laisser des chiens, attachés ou non, sans un abri suffisant : il faut qu'ils puissent accéder à une niche en bois, sur pieds, pourvue d'une bonne isolation, avec un toit étanche dont l'ouverture orientée au sud soit fermée par gros froid avec un sac ou une toile.

En un mot toutes dispositions doivent être prises pour que l'animal ne souffre pas des intempéries : c'est la loi.

Les animaux ne pourront être mis à l'attache qu'à l'aide d'une chaîne de 2,50 m au minimum, coulissant sur un câble horizontal ou si impossible, avec une chaîne de 3 m minimum de façon que cette longueur ne puisse se réduire accidentellement. Ils doivent disposer d'une nourriture équilibrée et abondante et de l'eau fraîche en permanence. L'attache est interdite pour les animaux n'ayant pas atteint l'âge adulte.

LE DEFAUT DES CONDITIONS MINIMUM PRESCRITES PAR LES ARRETES PREFECTORAUX ET INTERMINISTERIELS EST REPRIME PAR LE CODE PENAL.

LA VIE DU VILLAGE

MAISONS ET VILLAGES FLEURIS

Lors du concours cantonal 2008 ont été distingués dans la commune :

- Mme Claudine AMIEL notre boulangère spécialiste des décorations de jardin, (1^{ère} ex aequo),
- Mmes Ginette LÉONARD et Ginette CABIBEL pour les balcons fleuris, (1^{ère} et 3^{ème} ex-aequo)
- M. Antonin CANAL pour le jardin potager (1er prix).

Félicitations à tous.

LA CENTENAIRE DU VILLAGE

Marie AMIEL née le 28.10.1908, épouse ARSÉGUEL bien connue des habitants de la commune au travers de son activité à la « laiterie du pic des Trois Seigneurs » à Garrabet a été fêtée par sa grande famille enfants, petits-enfants et 12 arrière petits-enfants, lors d'une sympathique cérémonie familiale.



LA SURPRISE OFFERTE PAR LES COMMERCANTS DU VILLAGE qui ont souhaité marquer l'arrivée des fêtes de fin d'année en offrant à la population une animation festive avec les traditionnels vin et chocolat chauds, et viennoiseries de Noël.

Par une belle journée ensoleillée qui a attiré nombre d'enfants et leurs familles, une belle initiative qui marque une volonté d'animer les villages.



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Remue ménage à la bibliothèque : dans les mois à venir un vent de modernisation va souffler sur les locaux grâce à l'aide du Conseil Général.

Grâce à l'engagement personnel de bénévoles de la commune, de nouveaux horaires seront mis en place au 1^{er} février 2009 (à titre expérimental, avant éventuelle mise en place définitive) pour un élargissement de l'amplitude d'ouverture afin de favoriser un meilleur accès à tous : le mardi : 16 h à 18 heures, le mercredi : 10 h 30 à 12 h et 15 h à 17 heures, le vendredi 16 h à 18 h 30. Des horaires spécifiques seront aménagés pour permettre la fréquentation des écoles.

VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DU SERBEL

- En octobre le voyage d'automne en Egypte pour 30 personnes parties pour la croisière « Cléopâtre » sur le Nil avec visite de la ville du Caire, des Pyramides et les merveilleux temples et tombes des Pharaons ;
- Le week-end à Euro Disney et Paris pour une cinquantaine de parents et enfants ;
- Le grand loto du 8 novembre 2008 qui a attiré plus de 600 participants alléchés par de superbes lots ;
- Les marchés de Noël en Provence pour un week-end de décembre qui ont affiché « complet » avec 58 participants ;
- le réveillon du Nouvel An qui a clôturé traditionnellement l'année associative en beauté.



LE TÉLÉTHON 2008

La générosité n'est pas un vain mot dans la commune. L'entente associative pilotée par les Amis du Serbel et le Tennis Club qui ont contribué à l'organisation de la manifestation 2008 remercie les donateurs qui permettent ainsi de continuer à lutter contre les maladies au travers de l'aide aux malades et à la recherche.

ANIMATIONS

Du 7 au 14 février :
TOURNOI DE TENNIS DES JEUNES
21 février :
LOTO DES ASSOCIATIONS
21 h - Salle polyvalente
7 mars :
LOTO DES PARENTS D'ÉLÈVES
21 h - Salle polyvalente

ÉTAT CIVIL

• NAISSANCES •

26 septembre 2008 : Anthénaïs PETIOT
27 septembre 2008 : Eddy CARRELO
27 novembre 2008 : Clara FARINHA
22 décembre 2008 : Emilia SAUMON
27 décembre 2008 : Matéo VILADAS-VILAS BOAS
7 janvier 2009 : Léia SERRA

• MARIAGES •

22 décembre 2008 :
Sandrine COURTHIADE et Jean-Marc CANAL

• DÉCÈS •

24 Novembre 2008 : Jean Marius SAURAT
25 Novembre 2008 : Guy GALY
26 novembre 2008 : Aline VERGE
26 Décembre 2008 : Fernand SALLES
31 Décembre 2008 : Jean Robert SERRIS

LA CHORALE 5 H 30

Le dimanche 21 décembre en l'église de Mercus, magnifiquement décorée, ont résonné les chants traditionnels de Noël enlevés par la dynamique et enthousiaste chorale du village, qui avait attiré de nombreux spectateurs à la recherche d'une pause chaleureuse en cette fin d'année.

Une mention très spéciale pour l'adorable petit « Jésus » qui a ravi le public, sans oublier la « participation » sympathique et très sérieuse de l'âne lors de l'arrivée dans l'église des choristes vêtus de magnifiques atours.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 octobre 2008

- La taxe locale d'équipement (TLE) destinée à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation s'appliquera sur les nouveaux permis de construire. Son taux a été fixé à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2009.
- Cession gratuite de la maison dite du « forgeron » à Mercus et d'un terrain de 4 000 m² à Amplaing au bénéfice de l'OPAC de l'Ariège pour la construction de logements.
- Dispositif d'accèsion à la propriété (maison à 15 €/jour) : demande de l'Etat de participation financière des communes : refus de la municipalité.
- Mise en conformité de l'usine Praxair au règlement européen sur les substances et produits chimiques terminée au 1^{er} décembre 2008.
- Contrôle du SMDEA sur les captages : 3 captages à revoir par manque d'entretien régulier.
- Dans les années à venir la fourniture d'eau potable verra sa tarification augmenter, la commune ne pourra plus compenser les augmentations des coûts d'entretien et fourniture à compter de 2010.
- Souscription d'un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole.
- Conseil de la régie électrique : révision des tarifs applicables à compter du 15 août 2008, et application à compter du 1^{er} janvier 2009 de la facturation aux habitants des interventions qu'ils auront demandées à la Régie (actuellement pris en charge par la commune).
- Eclairage public à Croquié : étude en cours de réalisation.
- Motion de soutien contre les fermetures des bureaux de la Poste.
- Fonctionnement de la crèche : vote d'une décision modificative pour le budget de fonctionnement d'un montant de 60 000 €
- Détérioration du lavoir d'Enségalas à Garrabet : robinets arrachés et l'eau ne coule plus, le lavoir est laissé en l'état.

12 novembre 2008

- Programmation des travaux et dossiers 2009 : TRAVAUX PRIORITAIRES
- mise en sécurité de l'accès à l'usine Praxair sur la RD 618 (60 000 €) ;

- aménagement du chemin de Yon à Mercus ;
- eau et assainissement à Amplaing (230 000 €).

DOSSIERS

- révision de la traverse d'Amplaing (par tranches) ;
- réfection de la toiture de l'église à Mercus (83 000 € - subventions éventuelles : Etat 50 %, Région 10 %, Département 10 % et emprunt 30 %) ;
- aménagement place et entrée de Garrabet ;
- travaux divers de voirie ;
- travaux d'entretien des bâtiments communaux (toiture foyer Garrabet et logement Amplaing).
- Taxes locales : révision des taux qui n'ont pas évolué depuis plus de 15 ans :
 - taxe d'habitation : 6,74 %
 - taxe foncier bâti : 21,33 %
 - taxe foncier non bâti : 86,02 %
- Mise en place d'un emprunt de 150 000 € pour clôturer l'exercice comptable 2008, dans l'attente du versement de subventions.

4 décembre 2008

- Aménagement de la forêt communale : approbation du plan de gestion ONF de 2009 à 2023.
- Achat de terrain à Rouy : 19 ha achetées par la commune pour mise à disposition de l'AFP.
- Projets divers examinés : démolition des WC publics du quartier « La Saletto », nettoyage de 2 ruisseaux à Amplaing, confiés au SMAHVAV, signature d'une convention pour une durée de 3 ans avec la CAF sur le fonctionnement de la crèche.

18 décembre 2008

- Tarification de l'eau et de l'assainissement en 2008 :
 - eau : abonnement : 13,31 €
 - consommation : 0,31 €
 - eau jardin : abonnement : 37,95 €
 - consommation : 0,31 €
 - eau agriculture : abonnement : 8,40 €
 - consommation : 0,24 €
 - assainissement : abonnement : 26,40 €
 - consommation : 0,30 €
- Révision du PLU : modification d'une zone AUI à Garrabet (industrie), toilettage du règlement.
- Bibliothèque municipale : mise en place de lignes téléphoniques et Internet.

